

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale réitère que le système des Grands Lacs représente 18 % des réserves mondiales d'eau douce et qu'il fournit de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes;

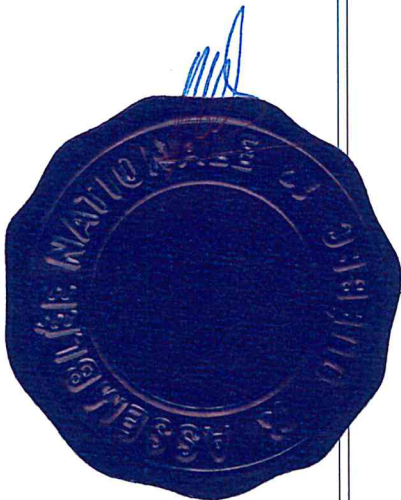
QU'elle constate que les actions posées sur les Grands Lacs ont une influence directe sur la santé du fleuve Saint-Laurent puisqu'ils partagent le même bassin versant;

QU'elle reconnaisse que le projet de restauration des Grands Lacs démontre des résultats tangibles, mais qu'il est toujours vulnérable aux polluants et aux espèces envahissantes telles que les carpes asiatiques;

QUE l'Assemblée nationale demande aux instances fédérales canadiennes et américaines de respecter l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et qu'ils versent les fonds nécessaires au projet de restauration des Grands Lacs.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 22 MARS 2017.

Québec, ce vingt-deuxième jour de mars 2017




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale